

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 13 juillet 2007  
(convocation du 2 juillet 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques,  
Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel,  
Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise,  
M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,  
M. CHAUSSET Gérard, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,  
Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice,  
Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel,  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique,  
Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE, M. FERILLOT Michel,  
M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre,  
M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,  
M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-  
DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita,  
M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues,  
M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime,  
M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain,  
M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël,  
M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier,  
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)	M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 13 h 30)
M. BOBET Patrick à Mme. PARCELIER Muriel (à cpter de 13 h 30)	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain (à compter de 11 h 00 )
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	M. JUPPE Alain à Mme. WALRYCK Anne (à cpter de 13 h 30)
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. CANOVAS Bruno à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. LOTHAIER Pierre à M. SIMON Patrick
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis	M. MARTIN Hugues à M.DUCHENE Michel (à compter de 10 h 30)
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max (à cpter de 13 h 30)	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée (à cpter de 13 h 30)	M. PUJOL Patrick à M.POIGNONEC (de 11 h 20 à 13 h 30)
Mme DARCHE Michelle à Mme PUJO Colette	Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. VIGNE Elisabeth (à cpter de 13 h 30)
M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean (à cpter de 13 h 30)	M. VALADE Jacques à M. JUPPE Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Mise à niveau des 44 rames de tramway de la phase 1**  
 **Marché négocié - Autorisation de signer le marché**

Monsieur Pierre BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la deuxième phase du tramway, la Communauté urbaine a procédé à une analyse « retour d'expérience » sur les installations de la phase 1.

Les conclusions de cette analyse ont conduit à décider d'apporter des modifications aux rames de la phase 2 que l'on retrouve spécifiées dans l'avenant n°3 au marché MRV01 (n° 00246U).

Il est proposé pour améliorer l'exploitation du tramway et faciliter l'utilisation par la clientèle de faire appliquer certaines de ces modifications aux 44 rames de la phase 1.

Ce marché ne porte que sur les modifications pour lesquelles Alstom Transport S.A. est le seul maître d'œuvre possible en raison de droits de propriété intellectuelle attachés à ses logiciels.

Quatre modifications retenues relèvent des droits de propriété intellectuelle d'Alstom Transport S.A. :

- réarmement à distance des portes : dans la situation actuelle, lorsqu'une poignée de déverrouillage est actionnée, le conducteur doit quitter sa cabine et réarmer manuellement la poignée avec sa clé carrée de service pour que le tramway puisse démarrer. La modification proposée permet au conducteur de réarmer à distance la poignée en appuyant sur un bouton poussoir situé sur son pupitre de conduite. Cet acte est traité par le logiciel d'unité de traitement fonctionnel (UTF) qui détecte cet appui et commande le réarmement de la porte. Cette modification permet de réduire les temps d'immobilisation en cas d'acte d'incivisme.

- désenneigeage du pare brise arrière : afin de réduire les temps d'attente lors du changement de cabine en ligne et lors des manœuvres sur le dépôt, il est proposé d'intégrer le pare brise arrière à la commande de désenneigeage de la cabine de conduite. Cela nécessite une modification du logiciel d'unité de traitement fonctionnel (UTF) pour répercuter la commande à la cabine arrière.
- désenneigeage des vitres latérales de cabine : actuellement les vitres latérales ne possèdent pas de système de désenneigeage. La modification proposée consiste uniquement à pré câbler les rames et à intégrer la commande désenneigeage des vitres latérales dans le logiciel d'unité de traitement fonctionnel (UTF). Ainsi à l'occasion du remplacement d'une vitre latérale suite à un accident par exemple, la nouvelle vitre équipée du système de désenneigeage pourra être directement commandée depuis le pupitre de conduite. Ceci participe à l'amélioration de la visibilité du conducteur sur son environnement essentiel dans une conduite à vue du tramway.
- Réarmement des électroniques de traction / freinage : sur chaque bogie, le système de traction / freinage est piloté informatiquement par l'équipement électronique de traction / freinage. Lorsque le logiciel de cet équipement détecte un défaut interne ou externe à travers l'alimentation électrique, il se met automatiquement en sécurité. Ceci entraîne pour le conducteur une demande de secours à partir de la seconde mise en sécurité qui se traduit par un remorquage / poussage de la rame par un autre véhicule. En modifiant le logiciel électronique traction / freinage (ETF) et celui de l'unité de traitement fonctionnel (UTF) un réarmement depuis la cabine permettra d'acheminer la rame à l'atelier de manière autonome sans entraîner de retard significatif pour l'exploitation.

Les droits de propriété intellectuelle attachés aux logiciels "électronique traction / freinage (ETF)" et "unité de traitement fonctionnel (UTF)" appartiennent à Alstom Transport S.A., qui les a développés et qui est par conséquent titulaire d'un droit exclusif et opposable à tous.

La licence non exclusive d'utilisation concédée à la Communauté Urbaine de Bordeaux par Alstom Transport S.A. dans le cadre du marché n°02 46U n'emporte pas de transfert de droit de propriété intellectuelle quel qu'il soit sur les logiciels et, en conséquence, ne permet pas, en l'état, de réalisation de modifications, évolutions ou adaptations sur ces logiciels par une entité autre qu'Alstom. Ceci justifie le recours à l'article 35-II-8 du code des marchés publics pour des raisons de protection des droits d'exclusivité.

Les négociations avec la société Alstom Transport S.A. ont permis d'obtenir d'Alstom, à titre gracieux, l'application de la modification visant à interdire le démarrage lors d'un oubli de changement de mode par le conducteur qui relève d'une modification du logiciel d'unité de traitement fonctionnel, propriété intellectuelle d'Alstom Transport S.A.

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 4 juillet 2007 a décidé d'attribuer le marché à Alstom Transport S.A pour un montant de 356 925 € HT.

Le coût de l'opération est à imputer au budget transports de l'exercice en cours au chapitre 21 - article 21560061 - CRB D320 - programme TBB00.

**En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :**

- **à signer le marché à intervenir avec la société Alstom Transport S.A.,**
- **à signer tout acte nécessaire à la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Pour expédition conforme,  
Le Président,

M. Vincent FELTESSE

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
27 JUILLET 2007**